



PDL EDF et raccordement téléphonique non réalisés

Par **Deborah Fu**, le **14/11/2016** à **10:42**

Bonjour,

J'ai signé un bail dans un logement neuf début octobre.

Seulement à mon entrée dans le logement, les points de livraison EDF n'ont pas été réalisés. Mon logement possède tout de même l'électricité (compteur de l'entreprise de travaux) jusqu'à l'intervention de EDF cependant le compteur n'étant pas assez puissant pour l'ensemble des logement.

Il y a des coupures d'électricité régulières. Lorsque ces coupures persistent (le plus souvent le soir et la nuit) mon frigo ne fonctionne plus, je ne peux pas fermer les volets de mon velux dans la chambre, le chauffage et l'eau chaude ne fonctionne plus et les prises non plus. J'ai dû aller à plusieurs reprises dormir chez un proche.

Le digicode de l'immeuble ne fonctionne pas depuis mon arrivée et le courrier ne peut donc pas être distribué par le facteur. Nous devons aller le récupérer au centre de tri.

De plus, le raccordement téléphonique n'a pas été effectué et je ne peux donc pas installer Internet et le téléphone. Etant amenée à travailler de mon domicile, sans internet cela complique vraiment les choses.

Suis-je en droit de demander un dédommagement à l'agence immobilière (cela fait plus d'un mois que j'ai pris possession des lieux) ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **youris**, le **14/11/2016** à **11:01**

bonjour,

votre bailleur n'aurait jamais du louer tant que l'immeuble n'est pas habitable.

l'agence qui, vous a loué le bien, aurait du vérifier que les travaux étaient terminés en particulier les installations électriques.

le compteur de chantier n'est pas prévu pour alimenter tous les appartements.

avez-vous en votre possession le certificat de conformité consuel dont un exemplaire doit être remis au distributeur d'électricité.

salutations

Par **Deborah Fu**, le **14/11/2016** à **11:25**

Bonjour,

Merci pour votre retour Youris. Je ne pense pas avoir ce certificat. A quoi ressemble-t-il ? Il aurait dû être remis en même temps que le bail?

Que me conseillez -vous?

Merci encore.

Cordialement,